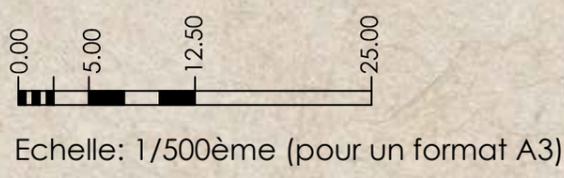




- LEGENDE:
- Zone constructible en R+1 maximum
  - Zone constructible en rez de chaussée uniquement
  - Noüe de collecte des eaux pluviales
  - Limite d'espace boisé classé



Surfaces données à titre indicatif,  
les emprises définitives des lots seront définies  
après bornage et implantations des lots.  
Aménagement paysagers non contractuels  
\*



13 mars 2025  
Sous réserve d'obtention d'un PA Modificatif

